



Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	DPCA Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur
Adresse de l'établissement :	144 chemin de la plaine 83480 Puget sur Argens
Situation administrative et étude de dangers :	<i>La confirmation que l'établissement est soumis aux dispositions réglementaires mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement, qu'il a fait l'objet d'une autorisation conformément à l'article L. 511-2 du code de l'environnement et qu'il a présenté une étude de dangers prévue à l'article L. 181-25 du code de l'environnement</i>
Activité de l'établissement :	<i>Stockage et expédition de produits pétroliers : carburants et combustibles</i>
Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :	<i>Les dangers sont liés aux caractéristiques inflammables des produits stockés sur le dépôt.</i>
Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :	<i>Informations générales sur la façon dont le public concerné sera averti, si nécessaire ; informations adéquates sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement</i>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<i>Les phénomènes dangereux pouvant survenir sont principalement des incendies de nappes de produits ou de réservoirs et des explosions de nuages de vapeurs ou de réservoirs. Les incendies sont dangereux en raison du rayonnement thermique (brûlures) et des fumées qui sont toxiques à proximité du foyer. Les explosions génèrent une onde de pression (chocs, projectiles). Le gazole, le fioul et le Jet sont difficilement inflammables à température ambiante, contrairement à l'essence qui est plus volatile. Ces produits présentent aussi des risques de pollution de</i>

	<i>l'environnement en cas d'épandage important en dehors des zones de rétention.</i>
En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :	<i>Les principaux phénomènes dangereux qui peuvent se produire sont :</i> <i>• l'explosion d'un nuage de vapeurs d'essence consécutive à la fuite d'un équipement ou au débordement d'un réservoir ; ce phénomène concerne uniquement les essences ;</i> <i>• l'incendie d'une nappe d'hydrocarbures consécutif à la fuite d'un équipement ou au débordement d'un réservoir ;</i> <i>• l'incendie d'un réservoir ;</i> <i>• l'explosion d'un réservoir de gazole ou de fioul domestique soumis à un incendie pendant une certaine durée.</i> <i>Les mesures pour empêcher la survenance de ces phénomènes consistent à :</i> <i>• empêcher les sur-remplissages de réservoirs ou de camions, à l'aide de systèmes automatiques ;</i> <i>• détecter les fuites d'hydrocarbures sous forme liquide ou vapeur ;</i> <i>• détecter les débuts d'incendie.</i> <i>Ces dispositions permettent d'alerter immédiatement l'exploitant du site, et de mettre en oeuvre les systèmes automatiques de mise en sécurité qui stoppent les mouvements de produits dans les canalisations et confinent les produits dans les réservoirs ou dans les rétentions.</i> <i>L'ensemble des installations fait l'objet d'un contrôle et d'une maintenance rigoureux. Les capacités de stockage, les canalisations et les équipements associés, ainsi que les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et entretenus.</i> <i>Les mesures de prévention appliquées et contrôlées régulièrement pour limiter la présence de sources d'inflammation sont le respect strict des consignes de sécurité, l'organisation des travaux, l'utilisation d'équipements et d'outillages conçus pour les atmosphères inflammables, la formation des personnels du dépôt et des sociétés extérieures.</i> <i>Si un feu se déclare malgré tout, le dépôt est équipé de moyens de lutte contre l'incendie. Les personnels sont formés et s'entraînent aux différents scénarios susceptibles de survenir, sur la base du Plan d'Opération Interne de l'établissement.</i>
Nature du risque et conséquences :	<i>Lien vers les documents relatifs à l'existence et la nature du risque, ses conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, aux mesures prévues pour alerter, protéger et secourir et aux consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence mentionnés à l'article R. 741-30 du code de la sécurité intérieure</i>
Effets transfrontaliers* :	<i>Les effets d'un accident majeur survenant sur le site ne sont pas susceptibles d'impacter un autre État membre.</i>
* uniquement si concernées	
Informations	<i>La date de la dernière inspection et les informations relatives à</i>

complémentaires :	cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
Modalités d'obtention de toute autre information pertinente :	<u>ut-83.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr</u>